



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 6 novembre 2012 — N° 4

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 47.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la section lavalloise du Réseau FADOQ.

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Journée internationale des personnes âgées.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme communautaire Au Cœur des Familles agricoles.

M. Dubourg (Viau) fait une déclaration concernant la commémoration du centenaire de la ville de Saint-Michel.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter Mme Johanne Morin de l'école l'Étincelle de Sainte-Marguerite.

6 novembre 2012

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration concernant la canonisation de Kateri Tekakwitha, la première sainte autochtone en Amérique du Nord.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Armand Russell.

À la demande de M. Cousineau, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Dutil (Beauce-Sud) fait une déclaration concernant Saint-Georges, ville entrepreneuriale du Québec.

M. Leclair (Beauharnois) fait une déclaration afin de féliciter M. Michel Rochefort, lauréat du prix Claude Marchessault.

À 13 h 59, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 07.

Moment de recueillement

6 novembre 2012

Présentation de projets de loi

M. Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 2 Loi modifiant la Loi électorale afin de limiter les contributions à 100 \$ par électeur et de réviser le financement public des partis politiques

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 2.

Dépôts de documents

Conformément à l'article 91 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, M. le président dépose :

La liste des députés du Parti québécois désignés à titre de membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

M. Richer (Argenteuil), M. Goyer (Deux-Montagnes), M. Trudel (Saint-Maurice), M. Roy (Bonaventure) et M. Claveau (Dubuc), à titre de membres;

Mme Richard (Duplessis), M. Turcotte (Saint-Jean), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Bouillé (Iberville) et M. Blanchet (Johnson), comme membres suppléants;
(Dépôt n° 28-20121106)

La liste des députés du Parti libéral du Québec désignés à titre de membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne), Mme St-Pierre (Acadie) et Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), à titre de membres;

M. Billette (Huntingdon), M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata), M. Lessard (Lotbinière–Frontenac), comme membres suppléants;
(Dépôt n° 29-20121106)

6 novembre 2012

La liste des députés de la Coalition avenir Québec désignés à titre de membre et membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

Mme Roy (Arthabaska), à titre de membre, et M. Rathé (Blainville), comme membre suppléant.

(Dépôt n° 30-20121106)

Mme Poirier, première vice-présidente, propose que cette liste des membres et des membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Puis M. le président dépose :

Une lettre, en date du 18 juin 2012, adressée à M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale, transmise par M. Jacques Drouin, Directeur général des élections du Québec, concernant les candidats proclamés élus lors des élections partielles du 11 juin 2012 dans les circonscriptions électorales d'Argenteuil et de LaFontaine;

(Dépôt n° 31-20121106)

Le rapport du Directeur général des élections du Québec, concernant les résultats officiels du scrutin des élections partielles du 11 juin 2012 dans les circonscriptions électorales d'Argenteuil et de LaFontaine;

(Dépôt n° 32-20121106)

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 490 de la *Loi électorale*, dans le cadre des élections partielles tenues le 11 juin 2012 dans les circonscriptions électorales d'Argenteuil et de LaFontaine;

(Dépôt n° 33-20121106)

Le rapport annuel de gestion 2011-2012 du Directeur général des élections du Québec et de la Commission de la représentation électorale;

(Dépôt n° 34-20121106)

Le rapport d'activité 2011-2012 du Commissaire au lobbyisme du Québec;

(Dépôt n° 35-20121106)

Le rapport d'activité 2011-2012 du Commissaire à l'éthique et à la déontologie;

(Dépôt n° 36-20121106)

6 novembre 2012

Le rapport d'activités et de gestion 2011-2012 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;

(Dépôt n° 37-20121106)

Le rapport annuel 2011-2012 de la Commission de la fonction publique.

(Dépôt n° 38-20121106)

Dépôts de pétitions

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 189 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abolition de la mise en échec au hockey mineur.

(Dépôt n° 39-20121106)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Hamad (Louis-Hébert) dépose :

Copie d'un document intitulé « Liste partielle des bonifications à apporter au projet de loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ».

(Dépôt n° 40-20121106)

Motions sans préavis

M. Ouimet (Fabre), conjointement avec M. St-Arnaud, ministre de la Justice, et M. Duchesneau (Saint-Jérôme), présente une motion concernant la primauté du droit; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

6 novembre 2012

M. Bonnardel (Granby), conjointement avec Mme St-Amand (Trois-Rivières), présente une motion concernant la centrale Gentilly-2; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Larouche, ministre déléguée aux Affaires autochtones, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier) et Mme St-Laurent (Montmorency), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la canonisation de Kateri Tekakwitha.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme David (Gouin), conjointement avec M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le droit de manifester; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Cousineau, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de procéder à des modifications temporaires au Règlement, ainsi qu'à la formation des commissions parlementaires et à l'adoption de la liste des présidents de séance.
-

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat ajourné le 1^{er} novembre 2012 sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Marois, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fournier, chef de l'opposition officielle, et M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Bonnardel (Granby) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son intention d'augmenter davantage les impôts des contribuables québécois sans proposer aucun plan de réduction des dépenses de l'État.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Marois, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fournier, chef de l'opposition officielle, M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Bonnardel (Granby), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Gauthier (Verdun) à M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, concernant le rapport de la protectrice du citoyen;

6 novembre 2012

- le deuxième, sur une question adressée par Mme Gaudreault (Hull) à Mme Marois, première ministre, concernant le recul de la présence des femmes au sein du Conseil des ministres. Mme Maltais, ministre responsable de la Condition féminine, remplace la première ministre pour ce débat;

- le troisième, sur une question adressée par M. Sklavounos (Laurier-Dorion) à M. Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, concernant l'accès des étudiants à leurs salles de classe.

À 18 h 36, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Marois, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fournier, chef de l'opposition officielle, M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Bonnardel (Granby), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Roy (Montarville) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son manque de vision et son improvisation dans les dossiers du financement des écoles privées, de l'enseignement de l'histoire au secondaire et de l'enseignement intensif de l'anglais au primaire.

6 novembre 2012

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Marois, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fournier, chef de l'opposition officielle, M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Bonnardel (Granby) et Mme Roy (Montarville), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 21 h 30, Mme Poirier, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 7 novembre 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON